

## PREAMBULE

Bienvenue dans l'outil de dépôt en ligne des demandes de subvention<sup>1</sup> de la Politique de la Ville.

[Télécharger le guide de saisie - octobre 2019.](#)

### Attention

- Veillez à bien saisir le **budget prévisionnel du projet**. Le choix des financeurs publics sollicités détermine l'envoi de la demande au bon service instructeur. Il est impératif de bien lire le guide de saisie.
- Veillez au millésime du **budget prévisionnel du projet**.  
*Exemple : Pour une demande relative à l'année 2020 le millésime sera 2020. Pour une demande relative à l'année scolaire 2020-2021, le millésime sera 2020.*
- Pour vous aider à sélectionner les bonnes données dans les **champs « contrat de ville » et « localisation »** : [Liste des contrats de ville et des quartiers prioritaires](#)

### Les nouveautés d'octobre 2019

- Une nouvelle **dénomination des financeurs publics** facilite leur sélection dans le budget prévisionnel de l'action.
- **Demandes pluriannuelles** : une évolution permet de saisir le budget initial et dorénavant celui des années suivantes.
- La **duplication des demandes annuelles de N ou N-1** : si vous déposez une demande similaire à celle de l'année précédente, vous pouvez dupliquer la demande, cela vous évitera d'avoir à ressaisir toute la demande à l'exception du budget prévisionnel.

---

<sup>1</sup> Le dossier dématérialisé de DAUPHIN correspond à la version du CERFA 12156\*05 de mars 2017. Pour information, vous pouvez récupérer le formulaire officiel et sa notice en cliquant sur le lien suivant : [formulaire et notice du cerfa](#)